



COMMUNE DE SAINT-PARGOIRE – HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPALN°2023-31 – 08-02

SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire et publique, dans la salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Maire de la Commune.

Date de convocation : 2 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de voix : 18

- Étaient présents :Jean-Luc DARMANIN, **Maire** ;Monique GIBERT, Christian CLAPAREDE, **Adjoint**s ;André SCHMIDT, Christiane CAMBEFORT, Bernard GOMBERT, Monique BEC, Pascal SOUYRIS, Élodie PAULS, Pierre ROSSIGNOL, Pierre BOLLIET, Sébastien SOULIER, Anne THEVENOT, **Conseillers** ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Étaient absents excusés :

Fabienne GALVEZ, Jean FABRE, Sylvette PIERRON, Agnès CONSTANT, Thierry LUCAT, Martine LAMOUROUX ;

- Était absent :

Néant ;

- Procurations :

Fabienne GALVEZ à Bernard GOMBERT

Jean FABRE à Jean-Luc DARMANIN

Sylvette PIERRON à Monique GIBERT

Thierry LUCAT à André SCHMIDT

Martine LAMOUROUX à Pierre BOLLIET ;

- Secrétaire de séance :

Christiane CAMBEFORT

Délibération n°2023-31 – 08-02 / Crédit d'un quai de transfert à Saint-Félix-de-Lodez dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma de collecte des déchets

Monsieur le Maire expose que le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de Communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault ont construit ensemble un nouveau schéma de collecte des déchets qui sera déployé progressivement dès l'automne 2023, et qui prévoit notamment la mise en place d'une collecte des emballages et papiers en porte à porte dans les secteurs pavillonnaires.

Afin de permettre l'organisation de cette nouvelle collecte et d'optimiser ses coûts de fonctionnement, le territoire doit se doter d'un quai de transfert : plateforme logistique permettant de massifier les emballages collectés et de les transférer vers le centre de tri, au moyen de véhicules de grande capacité.

L'emplacement le plus pertinent pour son implantation se situe sur la commune de Saint-Félix-de-Lodez, où une parcelle a été identifiée. Le Conseil Municipal de la commune a délibéré en faveur de l'accueil de cet équipement.

La validation de l'implantation du quai de transfert sur Saint-Félix-de-Lodez constitue aujourd'hui un enjeu prioritaire pour les élus du Syndicat Centre Hérault et des trois intercommunalités. Le soutien des Maires du territoire dans l'accompagnement de sa mise en œuvre sur le plan administratif est sollicité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

SOUTIENT la création d'un quai de transfert des déchets sur la commune de Saint-Félix-de-Lodez.

Le Maire,
Jean-Luc DARMANIN

